



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 5816

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement sur la pratique des numéros surtaxés qui a pu être constatée par nos concitoyens lors de leurs appels téléphoniques passés auprès de certains services publics ou sociaux. Aussi il lui demande de lui indiquer si des services relevant de son ministère imposent les numéros surtaxés et si tel est le cas, s'il est dans son intention de revenir à la gratuité des appels reçus, dans le souci de ne pas grever le budget des concitoyens qui contactent les administrations dans le simple but d'obtenir un renseignement ou d'exposer une difficulté.

Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, ni aucun des établissements publics dont il a la tutelle, ne gère de numéro de téléphone surtaxé. D'aucune manière, les préfectures ne sont incitées à mettre en place des numéros surtaxés pour fournir des renseignements administratifs généraux ou liés aux dossiers particuliers. Un recensement des pratiques des préfectures montre qu'elles n'ont pas mis en place de tels numéros. Les numéros surtaxés ne doivent pas être confondus avec les numéros « tarif local », et donc non surtaxés, de type 3939 (allo service public) ou de type 0821... pour les centres interministériels de renseignements administratifs. Les préfectures sont susceptibles d'orienter une partie du public vers ces numéros lorsque les renseignements sont essentiellement d'ordre général.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5816

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5924

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 832